



Montpellier le 12 janvier 2015

Marie-Jeanne Verny
Professeur des Universités
Université Paul-Valéry
Présidente,

à Madame le Recteur
de l'Académie de Montpellier

Madame le Recteur,

Au nom des enseignants d'occitan du service public, je tiens à vous présenter les vœux du CREO Lengadòc pour 2015.

Que l'année nouvelle permette à l'enseignement public, auquel nous sommes tous attachés, de répondre aux défis éducatifs et citoyens que pose notre monde complexe.

Je me permets également de vous faire part de nos préoccupations quant à l'organisation de l'enseignement de l'occitan dans notre académie.

Le CALR de juillet dernier devait marquer le retour d'une mise en place régulière de cette structure, mise en place prévue par les textes. Il avait été envisagé une deuxième tenue à l'automne dernier...

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous préciser la date que vous envisagez pour la prochaine réunion.

Par ailleurs, nous souhaiterions recevoir une réponse aux questions posées dans notre courrier du 14 octobre dernier, que je me permets de rappeler :

« Depuis celui-ci [le dernier CALR], Monsieur Millangue, DASEN de l'Aude, chargé de l'enseignement des langues régionales dans l'Académie, a été affecté dans un autre département. Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer quel sera maintenant, sous votre autorité, notre nouvel interlocuteur ?

Lors de ce CALR qui se tenait après deux ans d'interruption, vous avez annoncé, à la grande satisfaction de tous, votre volonté de voir reprendre régulièrement la tenue de ce conseil, conformément à la législation de 2001 et à la volonté ministérielle de développement de l'enseignement des langues régionales, réaffirmée depuis dans la Loi Peillon. Vous avez également insisté sur la nécessaire collaboration avec les collectivités territoriales pour développer cet enseignement. Nous souhaitons que la convention entre le rectorat et la région soit bientôt signée et entre en application, et notamment que soit mise en place la « commission technique » prévue par les textes dont le CREO demande la tenue depuis 2001.

En effet, un état des lieux rigoureux de la situation actuelle, l'analyse des difficultés rencontrées et l'étude de solutions possibles à plusieurs niveaux nous semblent être les conditions indispensables à un nouveau développement de l'enseignement de l'occitan dans notre académie. »

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Madame, à notre profond attachement au service public de l'Education Nationale.